

2023-12-110

DÉPARTEMENT DU TARN



MAIRIE DE FRÉJAIROLLES

4 Bis Route d'Albi Bât. B
81990 FRÉJAIROLLES

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSON TEMPORAIRE

Monsieur Le Maire,

DEMANDEUR

Je soussigné(e),
Madame Anaïs GALONNIER

Profession: Présidente de l'association des parents d'élèves
Domicilié(e) : FRÉJAIROLLES

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 331 -1 et suivants du Code de la santé Publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 3 ème catégorie :

Du 10 décembre 2023 à 8 heures 00
Au 10 décembre 2023 à 19 heures.

Pour le motif : Buvette marché de Noël

Veuillez agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 15 novembre 2023
Signature

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné, Jérôme CASIMIR Maire de Fréjairolles,
Vu les articles L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4, et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.3331-1, et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,
Vu l'arrêté de Mme La Préfète sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-I et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,
Vu la demande de Mme. GALONNIER Anaïs,
Vu la demande ci-dessus,
ARRÊTE

Article unique — Madame Anaïs GALONNIER, FRÉJAIROLLES est autorisé à ouvrir un débit de boisson temporaire de 3 ème catégorie.

Du 10 décembre 2023 8 heures au 10 décembre 2023 19 heures.

Pour le motif Buvette marché de Noël à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Fréjairolles, le 15 novembre 2023

Reçu le 8.12.2023

Le Maire

Jérôme CASIMIR

